

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Une approche multi-énergie au service des territoires pour une politique énergétique locale efficiente

DATES	Mercredi 13 mars et jeudi 14 mars 2019
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la dynamique règlementaire sur la chaleur renouvelable pour positionner son projet dans la politique urbaine énergie-climat de ses élus ; • Donner les clefs d'action pour exercer sa compétence d'AODE ; • Maîtriser les moyens de développer un réseau de chaleur, qu'il soit existant ou à créer ; • Identifier les leviers d'action d'un réseau de chaleur, sur l'aspect politique, organisationnel, juridique et économique.
PERSONNELS VISÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Agents administratifs et techniques (directeurs, agents chargés du contrôle, techniciens).
ANIMATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborateurs des services de la FNCCR • Représentants des AODE • Intervenants extérieurs
NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SÉANCE	20 maximum
LIEU	FNCCR : 109 rue de l'Université - 75007 PARIS (Métro Invalides)
RENSEIGNEMENTS	<p>Guillaume PERRIN <i>Chef du Service Réseaux de chaleur et de froid</i> g.perrin@fnccr.asso.fr</p> <p>Roselyne DURAND <i>Assistante</i> r.durand@fnccr.asso.fr</p>

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID, UNE APPROCHE MULTI-ÉNERGIE AU SERVICE DES TERRITOIRES POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE LOCALE EFFICIENTE

DATES DU STAGE

Mercredi 13 mars et jeudi 14 mars 2019

JOUR 1

09H00 - 09H30

Accueil des participants (café)

09H30 - 09H45

Présentation de la formation

- Mot d'accueil
- Tour de table
- Objectifs de la formation

09H45 - 10H15

Dans quelle dynamique réglementaire s'inscrivent les réseaux de chaleur ?

- Contexte européen : directive-cadre EE, paquet énergie
- Contexte français : lois Grenelle, LTECV

10H15 - 10H45

Quel est le développement actuel des réseaux de chaleur ?

- En Europe
- En France, au niveau national
- Par régions

10H45 - 11H00

Pause

11H00 - 11H30

Quels sont les acteurs d'un réseau de chaleur ? Pourquoi porter le développement d'un réseau de chaleur sur son territoire ?

11H30 - 12H30

Cadre réglementaire :

- Compétences et structuration juridique

12H30 - 13H30

Déjeuner

13H30 - 15H00

Contexte d'un projet de réseau de chaleur. Contexte et étapes, interaction avec les document d'urbanisme :

- La chaîne de valeur d'un projet et les outils pour favoriser le développement d'un réseau

15H - 15H15**Pause**

15H15 - 15H45**Combattre les idées reçues**

15H45 - 17H00**Témoignage - l'action de la collectivité**

17H00 - 17H30**Les essentiels de la première journée**

JOUR 2

08H30 - 9H00**Café d'accueil**

09H00 - 09H30**Questionnaire sur les acquis de la veille**

09H30 - 11H00**Approvisionnement et éléments de dimensionnement d'une chaufferie**

- Connaître les éléments-clefs pour assurer l'alimentation d'une chaufferie biomasse et ses éléments structurant de régleme nt de service

11H00 - 11H15**Pause**

11H15 - 12H15**Economie d'un projet et aides publiques**

- Savoir quantifier économiquement un projet et connaître les aides potentielles

12H15 - 13H30**Déjeuner**

13H30 - 14H30**Exercice pratique :**

- Analyse d'un projet de réseau de chaleur

14H30 - 15H30**Intégrer le réseau aux politiques de la collectivité + échanges avec les abonnés**

15H30 - 16H00**Les essentiels de la seconde journée et conclusion de la formation**

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Une approche multi-énergie au service des territoires pour une politique énergétique locale efficiente

PARTICIPANT

NOM _____	PRÉNOM _____
COLLECTIVITÉ _____	FONCTION _____
ADRESSE _____	
CODE POSTAL _____	VILLE _____
TÉLÉPHONE _____	FAX _____
EMAIL _____	@ _____
NUMÉRO DE SIRET _____	CODE APE _____
ORGANISME PAYEUR (TRÉSORERIE, PAIERIE...) _____	
ADRESSE _____	

CONDITIONS D'INSCRIPTION

 13 MARS ET 14 MARS 2019

FRAIS D'INSCRIPTION

- Adhérent FNCCR : 500 €/participant
- Non adhérent FNCCR : 800 €/participant
(non soumis à la TVA, incluant les déjeuners, hors frais de transport et d'hébergement)

MODIFICATION, ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Toute inscription non annulée 48 heures avant le début de la formation, sera considérée comme due.
- En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre personne appartenant à la même collectivité ou au même établissement.

REPAS

- Viande
- Poisson
- Végétarien

RÈGLEMENT

Le paiement sera honoré à réception de la facture et dans un délai de 30 jours.

DEMANDE D'ATTESTATION DE PRÉSENCE

Souhaite recevoir une attestation de présence établie par la FNCCR : oui non

Je déclare accepter les conditions d'inscription.

Date : _____

Signature et cachet de la collectivité ou de l'établissement :

Bulletin à retourner au plus tard 10 jours avant le début de la formation à la FNCCR :

20 boulevard de Latour-Maubourg 75007 Paris

tél : +33 (0)1 40 62 16 40

Fax : +33 (0)1 40 62 16 41

mail : r.durand@fnccr.asso.fr

N° de déclaration d'activité : 11 75 49423 75